## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

-----

**CANTON DE ROYAN** 

\_\_\_\_

COMMUNE DE ROYAN

N° 16.020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Seize, le 21 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 mars 2016

Le 15 mars 2016

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS: M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN

<u>ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS</u> : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 30

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET: RÉALISATION D'UN MULTIPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE – AUTORISATION

DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR: M. CLECH

**VOTE: 24 POUR** 

**4 ABSTENTIONS** 

2 CONTRE

Par délibération n° 16.004 du 15 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé d'accepter l'offre de la société « Cinéma et Loisirs », représentée par son gérant, Monsieur Franck GAGNEUX, pour l'acquisition des parcelles cadastrées AM n° 166p et n° 106p, d'une superficie d'environ 7 162 m², sous réserve de bornage, situées esplanade de la Gare à ROYAN, sur l'emplacement dénommé « Vélodrome », au prix de 358 100 euros (Trois cent cinquante-huit mille et cent euros), en vue de la construction d'un multiplexe cinématographique de six salles.

Cependant, Monsieur GAGNEUX souhaite pouvoir disposer des gradins situés à l'arrière de la tribune du stade (gradins liés au projet de vélodrome abandonné), pour proposer des séances de cinéma de plein air, comme cela se pratique déjà chaque été à Royan ; un mur du bâtiment du multiplexe, spécialement aménagé, servira alors d'écran.

Pour ce faire, il est prévu de réaliser un état descriptif de division en volume de la salle Landry, permettant une fois constatée la désaffectation des gradins tant à usage de vélodrome que de gradins, de prononcer leur déclassement du domaine public, puis de les aliéner. L'emprise totale du projet est donc portée de 7 162 m² à 8 796 m², tel que précisé sur le plan d'avant-projet de division annexé à la présente.

Conformément au plan d'avant-projet de division, les gradins pourront ainsi ultérieurement servir au cinéma de plein air. L'état descriptif de division en volume prévoira des servitudes de passage au profit de la Ville, pour les sorties de secours des gradins du stade d'honneur, notamment.

Enfin, dans la mesure où le futur acquéreur n'aura l'usage que d'un lot de volume, il a été prévu que le prix de vente consenti à la société « Cinéma et Loisirs » soit de 30 euros le mètre carré pour le lot de gradins.

L'ensemble des éléments tendant à la fixation du prix sera précisé dans la délibération qui approuvera le compromis de vente. Ce compromis de vente des emprises aliénées ne pourra intervenir qu'une fois constatée la désaffectation des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et leur déclassement du domaine public décidé.

Afin de ne pas retarder le projet, il vous est demandé d'autoriser la société « Cinéma et Loisirs », représentée par son gérant, Monsieur Franck GAGNEUX, à déposer une demande de permis de construire portant sur l'emprise foncière de 8 796 m², aux fins d'édifier un multiplexe cinématographique de six salles.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'avis de la Division Domaine de la Direction des Finances Publiques de la Charente-Maritime en date du 21 avril 2015,
- Vu la délibération n° 16.004 du Conseil Municipal du 15 janvier 2016,
- Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- d'autoriser la société « Cinéma et Loisirs », représentée par son gérant, Monsieur Franck GAGNEUX, à déposer une demande de permis de construire portant sur l'emprise foncière de 8 796 m², délimitée par un trait rouge sur le plan d'avant-projet de division annexé à la présente, aux fins d'édifier un multiplexe cinématographique de six salles.

- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le premier adjoint, agissant par délégation, à engager les procédures de désaffectation des parcelles à usage de vélodrome et de déclassement du domaine public desdites parcelles intégrant une partie des gradins, telles que détaillées et délimitées par un trait rouge sur le plan d'avant-projet de division annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le premier adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 22 mars 2016

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO

